

Les mesures de biosécurité, à quoi ça sert?

Les mesures de biosécurité permettent de prévenir ou limiter l'introduction, la circulation et la persistance de contaminants (des agents pathogènes responsables de maladies...) dans mon unité de production, ainsi que leur diffusion vers d'autres sites de production.

Le détail des mesures de biosécurité est présenté dans les fiches pédagogiques mises en ligne sur le site de l'ITAVI www.itavi.asso.fr.

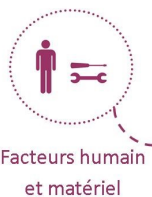
Pour chaque situation les fiches proposent la solution optimum. Toutefois l'organisation de votre exploitation peut vous obliger à réaliser des adaptations spécifiques. Dans ce cas, les éléments d'adaptation devront être précisés dans le plan de biosécurité écrit à l'échelle de votre exploitation.

Biosécurité

Maitriser les sources d'introduction de contaminants dans mon élevage



Facteurs
Indépendants de l'éleveur



Facteurs humain
et matériel



Limiter la diffusion des contaminants à l'extérieur de mon élevage



Le fumier



Les cadavres



Les eaux de pluie et
de lavage

Les principaux risques de diffusion d'une maladie résident dans les mouvements des hommes, des véhicules, des équipements entre les exploitations agricoles et les unités de production.

Parallèlement, une attention toute particulière doit être apportée à la gestion des cadavres, des fumiers, fientes ou lisiers, qui peuvent diffuser des contaminants hors de l'exploitation.

L'ensemble des fiches suivantes présentent des solutions pour éviter toute propagation des agents contaminants.

Risque de contamination d'une exploitation à l'autre ou d'une Unité de Production à l'autre

